

Département  
du Bas-Rhin

## COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

### EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 4 décembre 2013

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Philippe KLEIN

Conseillers présents : **7**

### SEANCE du 13 décembre 2013

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Patrick GRESSER, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER

Procuration : Néant.

### COMPTE-RENDU

1° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'instaurer la prime de fonctions et de résultats, d'inscrire les crédits au budget et charge le maire de procéder aux attributions individuelles.

2° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de rémunérer l'agent recenseur au moyen de la part « résultats » de la prime de fonctions et de résultats pour la réalisation de travaux supplémentaires et s'engage à inscrire les crédits au budget.

3° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'acquérir le logiciel de gestion des paies et de comptabilité « Horizon on line » de JVS Mairistem pour un montant de 2877,10 € TTC à inscrire au budget d'investissement et de 417,88 € TTC à inscrire au budget de fonctionnement pour l'année 2014.

4° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de contracter les contrats d'assurance suivants :

- Assurance du personnel auprès de GROUPAMA au 1/01/2014 pour les taux de 3,85 % du traitement brut indiciaire des agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et de 1% du traitement brut indiciaire des agents titulaires et stagiaires affiliés à l'IRCANTEC avec la garantie des primes et gratifications, du supplément familial et de l'indemnité de résidence ;
- Assurance de responsabilité civile et de protection juridique pour la commune auprès de GROUPAMA pour le montant de 2 203 € TTC par an prenant effet au 1/07 2014 ;
- Assurance de responsabilité civile circulation et hors circulation pour la tondeuse pour le montant de 85 € TTC par an à compter du 23/06/2014.

5° Un point financier est fait sur le budget principal et le budget annexe. Les conseillers sont informés que les budgets seront votés en janvier ou février 2014.

6° Les avancées dans le dossier de lotissement dans la zone de l'AFUL Hinter den Gaerten sont présentées. Le permis d'aménager a été accordé par un arrêté municipal en date du 25 novembre 2014. Une consultation d'entreprises a été faite par l'AFUL pour les travaux de voirie et d'assainissement d'une part et pour les travaux secs d'autre part.

Pour extrait conforme, à Wintzenheim-Kochersberg, le 16 décembre 2013.

Le Maire,  
Alain NORTH